

SP :
Publication :

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 AVRIL 2018

L'an deux mil dix huit, le six avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vint-neuf mars, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : R. THOMAZO – C. EVANO – Nicole GUILLEMOT - M.F. JULE – M.A. LE GAL – J.C. MICHARD – H. DUJON – Y. GARIN – Nicolas GUILLEMOT – G. LE MESTREALLAN – J.LOTHORE - S. MALVOISIN – V. NIGNOL - A.C. ORDRONNEAU – G. PERICO – E. ROMIEUX

Absents excusés : P. ROBERT, A. LE GUYADER GRANDVALET , J.Y. LE STUNFF

Procurations : P. ROBERT – ayant donné procuration à G. PERICO
A. LE GUYADER GRANDVALET ayant donné procuration à A.C. ORDRONNEAU

Monsieur Guénahel PERICO a été désigné secrétaire de séance

2018-010 : Taux d'imposition 2018

Après avoir entendu la présentation des bases d'imposition 2018
Après avoir pris connaissance de la proposition de la commission des finances
Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal décide de voter le *maintien des taux* pour l'année 2018

Nature de l'imposition	Bases en €	Taux	Produit en €
Taxe d'habitation	2 365 000	14.36	339 614
Foncier bâti	1 989 000	17.38	345 688
Foncier non bâti	209 200	44.94	94 014

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2018-011 : Budget primitif 2018

Madame JULE, adjointe aux finances, présente au Conseil le projet de Budget primitif pour l'année 2018 tel qu'étudié par la commission des finances.

Après en avoir pris connaissance
Après délibération

Le Conseil Municipal adopte le Budget proposé et qui s'équilibre de la façon suivante :

Budget général :

Section de fonctionnement : 1 817 866,79 €

Section d'investissement : 2 094 677,50 €

Budget annexe : Lotissement de Pont Castel :

Section de fonctionnement : 685 100,57 €

Section d'investissement : 767 519,64 €

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2018-012 : Requalification du bourg de Saint-Yves – Marché public

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été faite pour l'aménagement du bourg de Saint-Yves sous forme de procédure adaptée, en application de la législation relative à la commande publique.

La commission s'est réunie pour ouvrir les plis et prendre connaissance des offres les 23 et 30 mars dernier.

Après application des critères énoncés au cahier des charges, il est proposé de retenir :

Lot 1 : Terrassement - voirie - EP : EUROVIA pour un montant total de 483 701,17 € HT

Lot 2 : Eaux pluviales : SBCEA pour un montant total de 214 610 € HT

Lot 3 : Espaces verts – mobilier – béton : ID VERDE pour un montant total de 319 000 € HT

qui présentent les offres les plus avantageuses économiquement au regard du rapport d'analyse des offres.

Après avoir pris connaissances des éléments du dossier,

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition de la commission et retient les entreprises EUROVIA, SBCEA et ID VERDE pour la requalification du bourg de Saint-Yves.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2018-013 : Subventions aux associations

Madame JULE, adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal la proposition d'attribution de subventions aux associations telle qu'étudiée en commission des finances.

Après avoir pris connaissance des éléments, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes :

<u>Associations communales</u>	
--------------------------------	--

Club Fémina Bubry	145 €
Bagad Sant Ewan Bubry	1 618 €
Les Randonneurs du Brandifroust	145 €
Les Tréteaux de Bubry	180 €
ASB Bubry	1 618 €
Gym pour tous	181 €
Sport et fitness	181 €
Comité des Fêtes de Bubry	1 442 €
Comité des Fêtes de Bubry (feu d'artifice)	2 000 €
Fêtes et Sports de Saint-Yves Bubry	764 €
Société de chasse Bubry	415 €
Comité de Jumelage Bubry	180 €
Judo Club Bubry	600 €
Tous les comités de Chapelle Bubry	91 €
Amicale des Sapeurs Pompiers Bubry	473 €
Club des Amis et retraités Bubry	145 €
Cyclo Club Bubry	180 €
Bubry Art	145 €
Club canin	145 €
FNATH Bubry	91 €
UFAC Bubry	74 €
ACPG CATM Bubry	180 €
ANACR Bubry	74 €
Team Euro Side	108 €
Les Yaouangs	180 €
Poar ar Leur	180 €
Bubry yoga	145 €
Desmo Breizh 56	145 €
La patte sur le cœur	145 €
Loeizig RIVALAN (Stage BTS à l'étranger)	130 €
<u>Associations du secteur :</u>	
Aqua club baldivien	37 €
Baud natation	177 €
Ciné Roch Guémené/Scorff	37 €
Cinéma le Celtic Baud	37 €
GVA de la terre aux îles	180 €
Parents, amis et résidents de la MAS Guémené « Les bruyères »	108 €
Radio Bro Gwened Pontivy	108 €
<u>Autres associations :</u>	
ADAPEI Les Papillons blancs Vannes	45 €
AFM Myopathie	45 €
Arc en ciel	106 €
Banque Alimentaire Secteur de Lorient	37 €
Chiens guides d'aveugles	37 €

Eaux et rivières Guingamp	37 €
EFAIT Écoute Familiale Toxicomanie	37 €
Espoir amitié Lorient	45 €
Faire face ensemble Vannes	37 €
La ligue contre le cancer Vannes	45 €
Laryngectomisés et mutilés de la voie Lorient	37 €
Prévention routière Vannes	55 €
Resto du cœur 56 Vannes	37 €
Rêves de clown	37 €
Sauvegarde 56	37 €
Secours Catholique Vannes	37 €
Secours Populaire Français Lorient	37 €
Solidarité paysans	155 €
SOS Amitié (secteur de Lorient) Rennes	37 €
Union des Sapeurs Pompiers du Morbihan	55 €
Vie libre Lorient	37 €

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2018-014 : Subvention voirie 2018 PDIC

Monsieur EVANO, adjoint chargé des travaux de voirie, informe le conseil municipal des projets de travaux sur la voirie communale dans le cadre de l'enveloppe PDIC : routes de Toul Sabl, Kerlévido, Nanquennec, Kerouarc'h, Tal er ganquis, Manéandol, Kerihuel, Villeneuve Saint-Yves, Mane bleï, Locqeltas, Kermouene, Coetano, Kerborgne, Botconan, Kerscaven, le tout pour un montant de l'ordre de 118 874,50 € HT et un linéaire de 3 915 m.

Il demande l'autorisation du Conseil Municipal pour solliciter, auprès du Département, une aide financière au titre du programme de PDIC 2018.

Après avoir pris connaissance du dossier,
Après avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- adopte le projet présenté pour un montant de 118 874,50 € HT.
- sollicite du Département une participation financière la plus élevée possible au titre du programme de voirie 2018

Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2018-015 : Maison de santé – Demande de subvention (DSIL)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet de Maison de santé et qui s'élèverait à un montant de l'ordre de 800 000 € HT. Il informe par ailleurs le Conseil que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. Le plan de financement s'établirait donc comme suit :

Opération	Montant H.T
Coût prévisionnel	800 000,00 €
État (DETR)	200 000,00 €
Département (PSD)	240 000,00 €
Dotation de soutien à l'investissement	120 000,00 €
Autofinancement	240 000,00 €

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le projet présenté
- sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de l'État au titre de ce fonds
- adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2018-016 : Conventions avec Lorient Agglomération - avenants

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que sur certaines conventions passées avec Lorient Agglomération avant 2016, le coût des prestations était basé sur la seule masse salariale hors frais de structure et encadrement, que l'agglomération souhaite voir intégrer comme participant à la prestation offerte. Par ailleurs le Conseil communautaire a décidé d'harmoniser la clause d'indexation des différentes conventions.

La Commune est concernée par deux conventions :

- pour l'accompagnement à la gestion des archives
- pour la prestation de conseil en énergie partagée

Le conseil municipal, Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, décide d'accepter les deux propositions d'avenant et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2018-017 : Rapport de la Commission D'évaluation Des Transfert De Charges (CLECT)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les conclusions de la Commission d'évaluation des transferts de charges du 14 mars 2018 dernier relatives au transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à Lorient Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les conclusion de la CLECT du 14 mars 2018 et mandate le Maire ou son représentant pour prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0